

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE
DÉPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Note confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Depuis Février 1978, ce nouveau véhicule utilitaire est commercialisé.

78-71



Appellation commerciale : Acadiane
Puissance administrative : 3 CV

Désignation aux Mines : AY série CD
Appellation Usine : AYU
Symbole garantie : CD

CARACTERISTIQUES GENERALES

I - Dimensions (voir croquis page 2).

II - Poids :

- Charge utile : 400 kg
- Poids maxi autorisé (PTC) : 1155 kg
- Poids total roulant maximum autorisé (PTR) : 1655 kg
- Poids sur l'essieu avant (à vide en ordre de marche) : 394 kg
- Poids sur l'essieu arrière (à vide en ordre de marche) : 286 kg
- Poids maxi sur l'essieu avant : 495 kg
- Poids maxi sur l'essieu arrière : 700 kg

T.S.V.P.

NOTE TECHNIQUE

N° 78 - 194 A

Le 7 Février 1978

Cette note concerne :

L'ATELIER
LE MAGASIN
LA STATION SERVICE

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

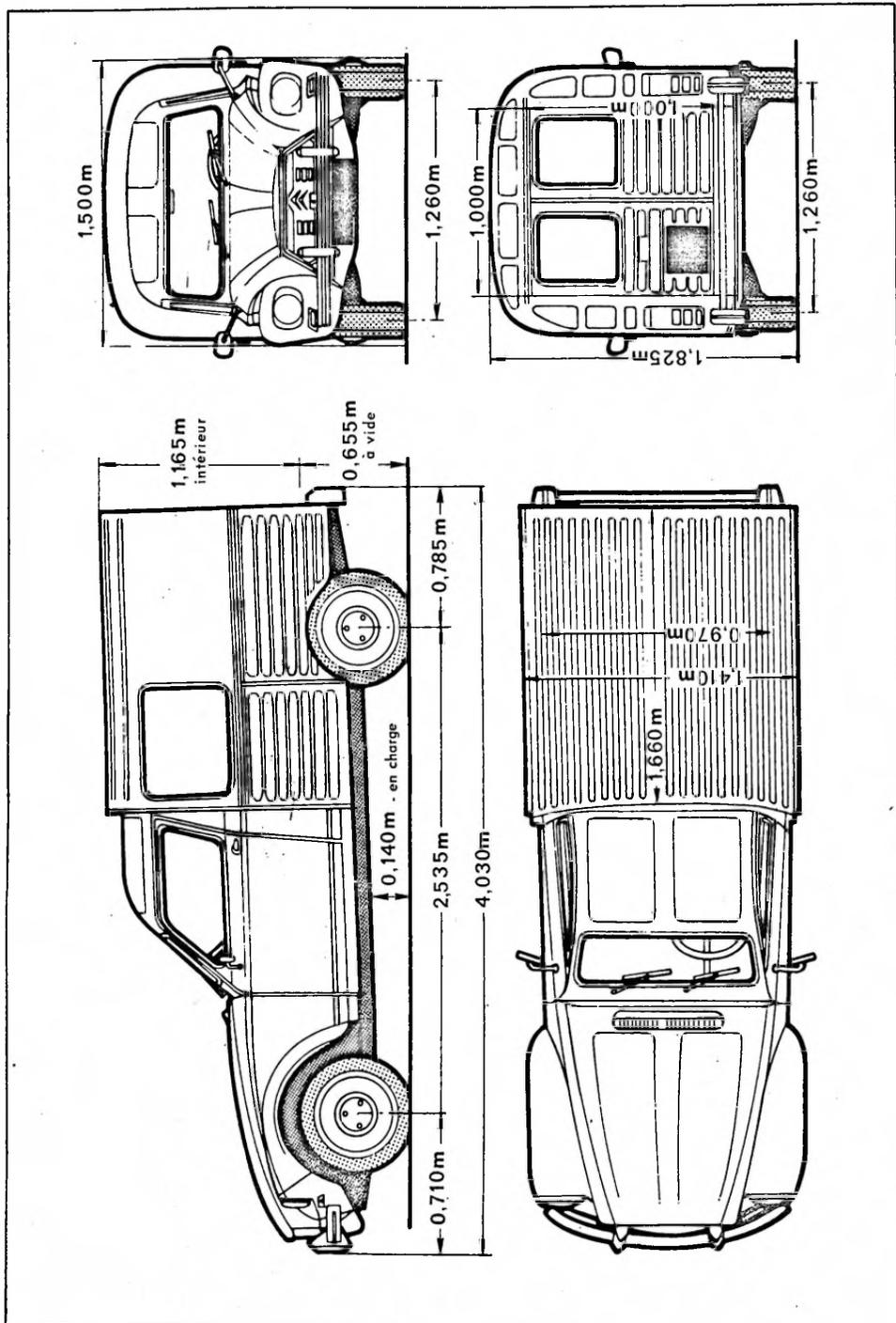
FOURGONNETTE

ACADIANE

(AY série CD)

NOUVEAU VEHICULE

Caractéristiques



CARACTERISTIQUES DES ELEMENTS MECANIQUES

I - MOTEUR

Caractéristiques :

- Type :	AM 2 A
- Cylindrée :	602 cm ³
- Alésage - course :	74 mm - 70 mm
- Puissance (DIN) :	31 CV à 5750 tr/mn (22,8 Kw)
- Couple (DIN) :	4,2 m.kg à 3500 tr/mn
- Vitesse de rotation maxi :	6500 tr/mn

Ce moteur est identique à celui équipant l'AMI 8 et la Dyane à l'exception du rapport volumétrique 8,5/1 au lieu de 9/1 → pistons différents.

Carburant :

Le carburateur est du type double corps SOLEX 26 X35CSIC repère CIT 197 (équipant déjà les AMI 8 et Dyane)
Réglages : Identiques à ceux de la Dyane.

La commande d'accélérateur est identique à celle de la Dyane dont la description détaillée est faite dans la Note Technique n° 191 A.

Réservoir de carburant : contenance = 25 litres.

Allumage :

Identique à celui équipant déjà tous les autres modèles de la gamme A : Bobine 2 sorties HT et boîtier d'allumeur en bout d'arbre à cames.

Réglage du point d'allumage : Mode opératoire et valeurs identiques à celui et celles des moteurs M 28 et M 28.1.

Bougies autorisées :

AC	BOSCH	EYQUEM	MARELLI	SEV	CHAMPION	FIRESTONE
42 F	W 225 T 1	755	CW 8 NBT	34 S	L 82	F 32 P

Graissage :

Capacité carter-moteur :	2,4 litres (après vidange)
	2,7 litres (après vidange et échange cartouche)
Différence entre mini et maxi de la jauge :	0,5 litre
Vidange de l'huile :	Tous les 7500 km
Echange de la cartouche :	Tous les 15000 km.

II - EMBRAYAGE

Identique à celui de la Dyane 6 à embrayage mécanique.

III - BOITE DE VITESSES.

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte de vitesses	Couple	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn en km/h *
1	0,174	8/31	0,045	4,94
2	0,341		0,088	9,70
3	0,520		0,134	14,80
4	0,741		0,191	21,09
M.AR	0,174		0,045	4,94

* Ces vitesses sont calculées pour un véhicule équipé de pneumatiques 135 SR 15 ZX (montés d'origine).

Montes possibles : 135 SR 15 X
135 SR 15 X (M + S)
145-15 X
145-15 X (M + S)

Contenance en huile de la boîte de vitesses : 0,9 litre.

IV - TRANSMISSIONS

Les transmissions sont équipées de joints homocinétiques à billes.

V - FREINS

L'alimentation des freins est du type Dyane soit :

- Alimentation séparée des freins avant et arrière

Les caractéristiques mécaniques et hydrauliques sont identiques à celles de la Dyane (décrites dans la Note Technique n° 191 A) à l'exception du cylindre de roue arrière de diamètre intérieur 17,5 mm au lieu de 16 mm.

RAPPEL Liquide de frein utilisé : LHM

Une lampe témoin au tableau de bord permet de détecter une diminution trop importante du niveau de liquide de frein.

VI - SUSPENSION

La suspension est du type *sans* interaction.

Les éléments, pots de suspension, tirants, amortisseurs arrière sont spécifiques AYU.

Réglage des hauteurs

(Mode opératoire : voir Opération A. 430-0 du MAN 008541).

- hauteur avant : 212 ± 5 mm
- hauteur arrière : 317 ± 5 mm

VII - DIRECTION

La direction est identique à celle équipant les modèles Dyane. En conséquence les réglages de l'essieu avant sont :

- parallélisme : 1 à 3 mm d'ouverture
- braquage : 34 à 35°
- carrossage : $1^{\circ} \begin{matrix} + 45' \\ - 25' \end{matrix}$ } *non réglables*
- chasse : 15°

ϕ de braquage (entre murs) : 11,44 mm
(entre trottoirs) : 11,20 mm

CARROSSERIE

Principales modifications par rapport au véhicule AK 400 :

- Amélioration du CX
- Volume de chargement augmenté de 66 dm³
- Réglage des sièges par glissières avec recul du siège augmenté de 10 cm.
- Glaces de porte descendantes.
- Ceintures à enrouleur, de série.
- Climatisation type Dyane.